



INSCRIPTIONS SCOLAIRES ECOLE PUBLIQUE DE TORCIEU

- ❖ Dans un premier temps, vous devez inscrire votre enfant en mairie afin de constituer un dossier administratif avec les éléments suivants :

Un justificatif de l'autorité parentale :

- Copie du livret de famille (pages des parents et de l'enfant concerné).
 - *OU copie de l'acte de naissance avec filiation,*
 - *OU copie du jugement de tutelle,*
 - *OU (le cas échéant) copie de la décision de justice relative à l'autorité parentale ou ordonnance de séparation mentionnant les conditions d'exercice de l'autorité parentale.*

Un justificatif de vaccination :

- Copie des pages de vaccination obligatoire du carnet de santé de votre enfant.

Un justificatif de domicile :

- Copie du justificatif de domicile de moins de 3 mois : quittance de loyer, bail, facture énergie (électricité ou gaz), facture d'eau, facture de téléphone fixe, compromis de vente après le délai de rétractation de 10 jours).

A l'issue de cette démarche, la mairie délivrera un certificat d'inscription scolaire. Ce certificat sera transmis directement au directeur de l'école.

- ❖ Puis lorsque le dossier est constitué en mairie, vous prendrez contact avec le directeur de l'école publique de Torcieu Monsieur Saint-Sulpice au **04.74.36.24.56** (*joignable les jeudis par téléphone*) ou par mail : ecoledetorcieu@gmail.com